

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15 avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

RECEPISSE DE DEPOT

A L'EAU NET SERVICES

15 rue Marius Lafrontiere
97354 Remire-Montjoly

V/REF :

N/REF : 2007 B 347 / 2015-A-1704

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 22/07/2015, les actes suivants :

Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en date du 01/07/2015

- Sur la transformation de la société à responsabilité limitée A L'EAU NETSERVICES en société
par actions simplifiée

Concernant la société

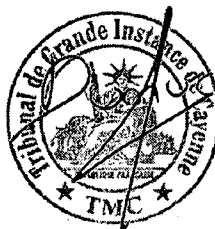
A L'EAU NET SERVICES
Société à responsabilité limitée
15 rue Marius Lafrontiere
97354 Remire-Montjoly

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-1704 le 27/07/2015

R.C.S. CAYENNE TMC 500 705 215 (2007 B 347)

Fait à Cayenne le 27/07/2015,

Le Greffier



2007 B 342

A L'EAU NET SERVICES

01 juillet 2015

Rapport du commissaire aux comptes

Sur la transformation de la société à responsabilité limitée A L'EAU NET SERVICES en société à actions simplifiée

2012 A-1764
Tribunal de Grande Instance de Cayenne
TMC
27/07/2015

A l'Associé Gilles BERTAGNA,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 mars 2014, nous avons établi le présent rapport en vue de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

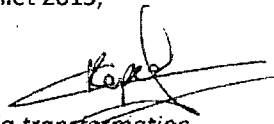
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Rémire le 1^{er} juillet 2015,

Chantal REPOS


Commissaire à la transformation

P.J : Etats au 31/12/2014

Chantal REPOS
18 Rue Pitaya Bât A 1^{er} étage -
97354 REMIRE MONTJOLY

